

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/I-18

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**PROGRAMME POUR LES COMMUNES EN MATIERE
DE PATRIMOINE**

—
Les politiques d'aides aux communes en matière de patrimoine répondent à l'objectif que notre Assemblée poursuit depuis leur mise en place : accompagner l'effort d'équipement de ces collectivités en répondant à l'attente des habitants.

L'intérêt de ces politiques pour les communes reste toujours très fort et, pour 2014, je vous propose de poursuivre nos actions dans ce secteur.

**I – CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES
MULTIPLES ET DE REUNIONS**

Notre Assemblée met en œuvre depuis 1981 une politique active de soutien aux communes pour la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que de salles de réunions.

Conformément à l'objectif que nous nous sommes fixé, cette action permet de créer dans toutes les communes du Département des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle.

Ainsi, en 2013, ce sont 910 714 € que nous avons consacrés à cette politique qui reste fortement sollicitée suite à la mise en œuvre des contrats de pays.

C'est pourquoi, en 2014, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **400 000 €**, et de ratifier **520 000 €** en crédits de paiement sur **l'article 204142, sous-fonction 74**.

II – REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis de nombreuses années, notre Département développe une politique active de soutien aux communes pour leur permettre de mener à bien les opérations d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

Là encore, l'incidence des contrats de pays a encouragé la demande, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des opérations proposées par les Communes, jusqu'en 2007. Ainsi, nous avons consacré à cette politique **1 267 183 €** en 2007.

Après une pause en 2008, consécutive à l'installation des nouvelles municipalités avec **365 837 €** engagés, les années suivantes se sont traduites par un regain des projets communaux pour lesquels nous avons mobilisé **1 366 593 €** en 2010, **1 378 112 €** en 2011, **1 080 097 €** en 2012 et **1 444 726 €** en 2013.

Ainsi, à l'occasion du budget primitif de 2014, au vu des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **770 000 €** et de ratifier **980 378 €** en crédits de paiement sur **l'article 204142, sous-fonction 74**.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des autorisations de programme votées par l'Assemblée.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Construction et aménagement de salles à usages multiples et de réunions

- Adopte une autorisation de programme de 400 000 € ;

Réparations aux bâtiments communaux

- Adopte une autorisation de programme de 770 000 € ;

- Ratifie les crédits de paiement conformément au tableau suivant :

Imputations Budgétaires	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2014	2015	2016
Article 204142 sous- fonction 74	Construction et aménagement de salles à usages multiples et de salles de réunion	AP antérieures	420 000 €	347 712 €	260 714 €
	Crédits à ratifier	AP 2014 : 400 000 €	100 000 €	200 000 €	100 000 €
			520 000 €		
Article 204142 sous- fonction 74	Réparations aux bâtiments communaux	AP antérieures	830 378 €	599 816 €	439 340 €
	Crédits à ratifier	AP 2014 : 770 000 €	150 000 €	345 000 €	275 000 €
			980 378 €		

Le Président,